

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mars 2018

Marcelle JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**AFFECTATION  
DES RESULTATS  
2017 – BUDGET  
ANNEXE  
DU PORT DE  
POULDOHAN  
PORS BREIGN**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017, il est constaté :

- un excédent d'exploitation de 42 353,65 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'exploitation à l'article R002.
- un solde d'investissement négatif de 30 366,77 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section d'investissement à l'article D001.

**Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 12 mars 2018 ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'affectation des résultats du budget annexe du port de Pouldohan / Pors Breign telle que présentée, à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 5 avril 2018

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

